



Note de présentation brève et synthétique

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

SOMMAIRE

1. Rappel réglementaire	2 – 3
2. Résultats 2025	3 – 4
3. Section de fonctionnement	
Les dépenses de fonctionnement	4 – 7
Les recettes de fonctionnement	7 – 10
4. Section d'investissement	
Les dépenses d'investissement	10 – 12
Les recettes d'investissement	13 – 14
5. Dette	14
6. Principaux ratios	15

1. Rappel réglementaire

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune

Elle est disponible sur le site internet de la commune : www.ville-saint-saulve.fr

Depuis l'année dernière, il n'est plus procédé au vote du compte administratif et du compte de gestion, mais à celui du Compte Financier Unique (CFU).

Pour rappel, l'obligation réglementaire n'est effective que pour les comptes 2026. Nous avons donc 2 exercices d'avance pour la mise en place de ce CFU.

Le compte financier unique constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard au 31 janvier de l'année N+1, et il établit le compte financier unique.

Tout comme le compte administratif avant lui, le Compte financier Unique termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité.

C'est le bilan financier avec toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées.

Tout comme le budget primitif, le Compte financier Unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune.
- La section d'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un budget primitif qui doit être équilibré, le Compte Financier Unique, qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient notamment compenser le déficit de la section d'investissement.

Le Compte financier Unique :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget aux dépenses et recettes effectives en dépenses et en recettes.
- Présente les résultats comptables de l'exercice.
- Est soumis, par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

2. Résultats 2025

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2025			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	15 517 848,27	DEPENSES	11 828 072,35
RECETTES	16 654 171,02	RECETTES	4 920 772,18
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 136 322,75	RESULTAT DE L'EXERCICE (déficit)	6 907 300,17
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 928 493,74	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (excédent)	2 945 871,48
SOLDE GLOBAL	7 064 816,49	SOLDE GLOBAL D'EXECUTION (déficit)	3 961 428,69
REPORT EN FONCTIONNEMENT (002 RF) 7 064 816,49		RESTES A REALISER EN DEPENSES	1 099 981,48
		RESTES A REALISER EN RECETTES	5 410 745,20
		SOLDE GLOBAL	349 335,03
		BESOIN DE FINANCEMENT (1068)	

Ce tableau présente les résultats comptables de l'exercice 2025.

➤ En fonctionnement

15 517 848.27 € de dépenses et 16 654 171.02 € de recettes. La section de fonctionnement fait donc apparaître un solde positif de **1 136 322.75 €**

Il convient d'ajouter ce résultat de l'exercice au résultat de fonctionnement reporté de **5 928 493.74 €** et nous obtenons le report en fonctionnement d'un montant de **7 064 816.49 €**

➤ En investissement

11 828 072.35 € en dépenses et 4 920 772.18 € en recettes, soit un solde négatif de **6 907 300.17 €**

De même que pour le fonctionnement, il convient d'ajouter ce résultat au résultat d'investissement reporté.

Ce dernier était excédentaire à hauteur de 2 945 871.48 € il vient donc minorer le résultat déficitaire de 2025 pour obtenir un résultat de **- 3 961 428.69 €**

Enfin il convient d'intégrer les RAR.

Ces derniers présentent un excédent de **4 310 763.72 €**.

Ce qui vient compenser le résultat déficitaire de l'exercice et même générer un résultat excédentaire à hauteur de **349 335.03 €**

Excédent artificiel dans la mesure où il n'est dû qu'au retard dans les travaux des grands projets.

3. Section de fonctionnement

➤ Les dépenses de fonctionnement

COMPARATIF 2024 / 2025				
	Réalizations		Différence	Pourcentages
Intitulé	2024	2025		
Charges à caractère général	3 099 064,68 €	3 540 924,29 €	441 859,61 €	14,26%
Charges de personnel	9 220 024,40 €	9 544 947,99 €	324 923,59 €	3,52%
Autres charges de gestion courante	1 783 284,93 €	1 718 786,54 €	-64 498,39 €	-3,62%
TOTAL dépenses gestion courante	14 102 374,01 €	14 804 658,82 €	702 284,81 €	4,98%
Charges financières	285 706,77 €	382 097,94 €	96 391,17 €	33,74%
Charges exceptionnelles	14 104,38 €	749,18 €	-13 355,20 €	-94,69%
Dotations aux provisions	12 600,00 €	4 136,00 €	-8 464,00 €	-67,17%
TOTAL dépenses réelles	14 414 785,16 €	15 191 641,94 €	776 856,78 €	5,39%

Le comparatif entre 2024 et 2025 met en évidence une augmentation des dépenses de fonctionnement de 5.39 %.

- **CHAPITRE 011 CHARGE A CARACTERE GENERAL**

Au chapitre 011, l'augmentation de 14.26 % (441 859 €) est due aux facteurs suivants :

Achat de petit matériel	En hausse de 92 % 71 000 €
Electricité en hausse de 45% (135 000 €).	On revient en fait à une consommation normale. Le montant mandaté en 2024 était anormalement bas en raison d'une sur estimation des rattachements
Alimentation	+ 10 % (17 000 €). Augmentation du prix des matières premières.
Entretien (bâtiments, voiries et réseaux)	+ 41 % (80 000 €)

Contrats prestations de service	+ 23 % (75 000€) Augmentation suite au marché d'espaces verts (explic
Maintenance	+5.42 % (13 000 €) Augmentation des nombreux contrats de maintenance
Assurances	+72.72% (40 000 €) nouveau marché contracté pour 5 ans
- Redevance archéologique au bas marais	35 000 €
Baisse de la contribution à la CAVM pour le service mutualisé de l'informatique	- 43.57% (- 61 000 €)

- **CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL**

Les dépenses de personnel n'augmentent que de 3 52%, signe d'une masse salariale contenue et maîtrisée.

- **CHAPITRE 65 AUTRE CHARGES DE GESTION COURANTE**

La diminution du chapitre des autres charges de gestion courante s'explique par les points suivants :

Subvention -9.86 % (- 91 000 €)	En 2024 2 trimestres relatifs à l'entretien de espaces verts ont encore été réglés à l'Ageval, avant la mise en place d'une consultation suite aux conclusions de la CRC et le transfert de cette dépense au chapitre 011. A mettre en parallèle avec la ligne contrat de prestation de service du chapitre 011
Créances admises en non-valeur et créances éteintes -15 300 €	Le montant de cette dépense était de 15 300 € en 2024 mais suite à l'apurement de la situation et au suivi des dossiers, il n'a pas été nécessaire d'en prévoir en 2025.
Licences – 15 000 €	L'achat d'une licence pour la vidéoprotection d'un montant de 15 000 € n'a pas dû être renouvelé en 2025.
Subvention au CCAS + 60 000 €	Augmentation de 10.17 % suite à la demande d'augmentation du budget formulée par le CCAS.

- **CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES**

La forte augmentation des charges financières est liée à l'intégration, en année pleine de l'emprunt de 6 400 000 € pour lequel un seul trimestre avait été payé en 2024.

L'impact du montant des intérêts de cet emprunt (134 000 €) est minoré par la diminution des intérêts des autres emprunts pour un montant global de 40 000 €.

Pour l'exercice 2025, l'ensemble des dépenses de fonctionnement a été réalisé à hauteur de 91.59 %, taux se situant dans la moyenne des exercices précédents.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES 2025					
Chap	Intitulé	Total budgété	Réalisations	Solde	Pourcentage
011	Charges à caractère général	4 457 150,00 €	3 540 924,29 €	916 225,71 €	79,44%
012	Charges de personnel	9 700 450,00 €	9 544 947,99 €	155 502,01 €	98,40%
65	Autres charges gestion courante	1 964 560,00 €	1 718 786,54 €	245 773,46 €	87,49%
Total dépenses gestion courante		16 122 160,00 €	14 804 658,82 €	1 317 501,18 €	91,83%
66	Charges financières	450 000,00 €	382 097,94 €	67 902,06 €	84,91%
67	Charges exceptionnelles+ Provisions	20 000,00 €	4 885,18 €	15 114,82 €	24,43%
Total dépenses réelles		16 592 160,00 €	15 191 641,94 €	1 400 518,06 €	91,56%
42	Opérations d'ordre	350 000,00 €	326 206,33 €	23 793,67 €	93,20%
Total dépenses réelles		16 942 160,00 €	15 517 848,27 €	1 424 311,73 €	91,59%

- **CHAPITRE 011 CHARGE A CARACTERE GENERAL**

Le solde de 916 225.71 € est, en 1^{er} lieu, composé des crédits non dépensés dans le cadre d'actions qui n'ont pu être menées à bien faute de moyens humains (action contrat de ville, formations, prestations de services...)

Mais également des économies qui ont pu être réalisées par la mise en place de consultation par exemple l'entretien des espaces verts gain de plus de 30 000 € entre Ageval et le Maillon.

Il faut également souligner la poursuite de la politique de suivi drastique des dépenses, avec un contrôle très précis de chaque ligne de crédit sollicitée au budget.

- **CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL**

Ce chapitre a été réalisé à hauteur de 98.40%.

- **CHAPITRE 65 AUTRE CHARGES DE GESTION COURANTE**

Ce chapitre est réalisé à hauteur de 87 .49 %.

Le solde de 245 773.46 € correspond principalement aux taxes d'assainissement du Groupe Scolaire et de la Halle, provisionnées mais non réalisées suite au retard dans les travaux.

- **CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES**

Ce chapitre a été réalisé à hauteur de 84.91%.

Les prévisions tenaient compte de la réalisation d'un emprunt de 2 700 000 € à mobiliser en juin, suivant le calendrier des travaux initialement présenté.

Cependant eu égard au retard de ces mêmes travaux, n l’emprunt a pu être réduit de 300 000 € mais la mobilisation a 2025, diminuant d’autant le montant des intérêts à régler.

De plus la baisse du taux du LIVRET A a entrainé une diminution du taux d’intérêt de l’emprunt de 6 200 000 €, contracté en 2024, passant de 3,40% AU 1^{ER} trimestre à 2.80% au 2^{ème} trimestre puis à 2.10 % au 3^{ème} trimestre faisant ainsi économiser au budget de la ville près de 35 700 € .

- CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Concernant ces dernières, il s’agit ici du crédit prévu pour les rétrocessions de concessions, la contribution pour l’achat de vélo à assistance électrique, les remboursements de cantine, stages sportifs, séances de natation, les annulations de titres sur les exercices antérieurs.

Sont également comptabilisés, dans ce chapitre, les provisions, rendues obligatoires par la M57. Le travail d’apurement des titres a permis de réduire ce poste de dépenses de 15 000 € par rapport aux prévisions initiales.

- CHAPITRE 042 OPERATIONS D’ORDRE**

Sont comptabilisées dans ce chapitre, les dépenses d’amortissement. Nous retrouverons cette somme en recettes de fonctionnement et en recette d’investissement.

- **Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes diminuent de 2 .31 % :

COMPARATIF 2024 / 2025				
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES				
Intitulé	Réalizations		Différence	Pourcentage
	2024	2025		
Atténuations de charges	122 647,81 €	58 011,66 €	-64 636,15 €	-52,70%
Produits du domaine	855 979,53 €	832 562,43 €	-23 417,10 €	-2,74%
Impôts et taxes	3 978 970,00 €	3 963 419,00 €	167 443,47 €	4,21%
Fiscalite locale	8 037 451,79 €	8 220 446,26 €		
Dotations	3 457 018,53 €	3 384 688,92 €	-72 329,61 €	-2,09%
Autres produits	234 802,31 €	162 632,43 €	-72 169,88 €	-30,74%
Produits exceptionnels	353 425,09 €	25 606,32 €	-327 818,77 €	-92,75%
TOTAL DES RECETTES	17 040 295,06 €	16 647 367,02 €	- 392 928,04 €	-2,31%

- CHAPITRE 013 ATTENUATIONS DE CHARGES**

Outre les arrêts maladie classiques, ce chapitre enregistre également la prise en charge par l’état des contrats aidés (CUI Contrat unique d’insertion) qui ont été supprimés en 2025.

- **CHAPITRE 70 PRODUITS DU DOMAINE**

Réalisation d'une recette inférieure à l'exercice 2024 due à une baisse de fréquentation des services.

- **CHAPITRE 73 IMPOTS ET TAXES :**

Ce chapitre correspond à l'attribution de compensation de la CAVM, la dotation de solidarité communautaire, le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) et le FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales) On note ici la diminution de fond de péréquation communautaire de 15 500 € entre 2024 et 2025.

- **CHAPITRE 731 FISCALITE LOCALE**

Chapitre comptabilisant les impôts locaux, la taxe sur les droits de mutation, la taxe sur les pylônes électriques, la TEOM, la taxe sur les déchets stockés, la taxe d'électricité, les droits de place et la taxe sur la publicité extérieure.

Tous les postes de ces 2 chapitres sont stables entre les 2 exercices. En revanche les droits de mutation sont en nette augmentation de plus de 64 % entre 2024 et 2025

- **CHAPITRE 74 DOTATIONS**

On peut noter sur ce chapitre une recette réalisée inférieure de 72 000 € par rapport à l'exercice 2024.

Cette diminution est notamment due à :

- La baisse de la DGF pour 50 000 €,
- La baisse du FCTVA pour 20 000 €,
- La baisse de la participation de la CAF pour 25 000 €,
- La baisse des compensations d'état pour 20 000 €,
- Ces baisses sont un peu compensées par une augmentation de la DSU de 38 000 €.

- **CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS**

Ce chapitre enregistre les recettes provenant de la location des propriétés de la commune ainsi que de la location des salles.

C'est sous ce chapitre qu'ont été comptabilisés, en 2024, les 66 000 € collectés pour l'occupation du clocher de l'église, ce qui explique en majeure partie la différence avec les produits perçus en 2025.

C'est également sous ce chapitre que sont enregistrées les recettes relatives aux encaissements d'avoir et remboursement de sinistres.

- **CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Sont constatées ici, les régularisations des cessions comme indiqué précédemment. En 2024 étaient comptabilisées les cessions de parcelles aux alouettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES 2025

Intitulé	Total budgété	Réalisations	Solde	Pourcentage
Atténuations de charges	100 000,00 €	58 011,66 €	- 41 988,34 €	58,01%
Produits du domaine	737 470,00 €	832 562,43 €	95 092,43 €	112,89%
Impôts et taxes (73)	3 959 720,00 €	3 963 419,00 €	3 699,00 €	100,09%
Fiscalité locale (731)	8 065 097,00 €	8 220 446,26 €	155 349,26 €	101,93%
Dotations	3 007 988,00 €	3 384 688,92 €	376 700,92 €	112,52%
Autres produits	80 600,00 €	162 632,43 €	82 032,43 €	201,78%
Produits exceptionnels	12 600,00 €	25 606,32 €	13 006,32 €	
TOTAL DES RECETTES	15 963 475,00 €	16 647 367,02 €	683 892,02 €	104,28%

L'ensemble des recettes budgétées ont été largement réalisées à plus de 104.28 %

- **CHAPITRE 013 ATTENUATIONS DE CHARGES**

Ce chapitre enregistre les remboursements relatifs aux arrêts maladie, aux congés maternité paternité d'un exercice.

En cours d'exercice le SGC (Service de Gestion Comptable) nous a indiqué que ces recettes ne devaient plus être comptabilisées au chapitre 013 mais désormais au chapitre 75 (Autres produits). Ainsi le solde négatif de ce chapitre s'équilibre avec le solde positif du chapitre 75.

- **CHAPITRE 70 PRODUITS DU DOMAINE**

Ce chapitre a été réalisé à plus de 112 %.

Ce solde de 95 000 € est principalement dû à la hausse des droits de place suite à la revalorisation des tarifs d'occupation du domaine public (+ 30 000 € par rapport aux prévisions), mais également aux recettes issues des activités sportives (+ 11 000 €), aux entrées piscine (+ 6 000 €) et à la fréquentation de la crèche et de la Maison de la Petite Enfance (+ 24 000 €).

- **CHAPITRE 731 FISCALITE LOCALE**

Comme expliqué ci-dessus, le solde largement positif de ce chapitre s'explique par la hausse substantielle des droits de mutation.

- **CHAPITRE 74 DOTATIONS**

Ce chapitre est également réalisé à plus de 112 %, notamment en raison de recettes très largement supérieures aux estimations provenant de la CAF (+ 293 000 €) mais également d'une DSU supérieure de 50 000 € par rapport au prévisionnel.

Les allocations compensatrices versées par l'Etat étaient également supérieures de près de 30 000 €.

- **CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS**

Les explications ont été présentées sous le chapitre 013.

La prise en compte de nouvelles recettes et de recettes supplémentaires contribue, à hauteur de **683 892.02 €**, au résultat de 2025

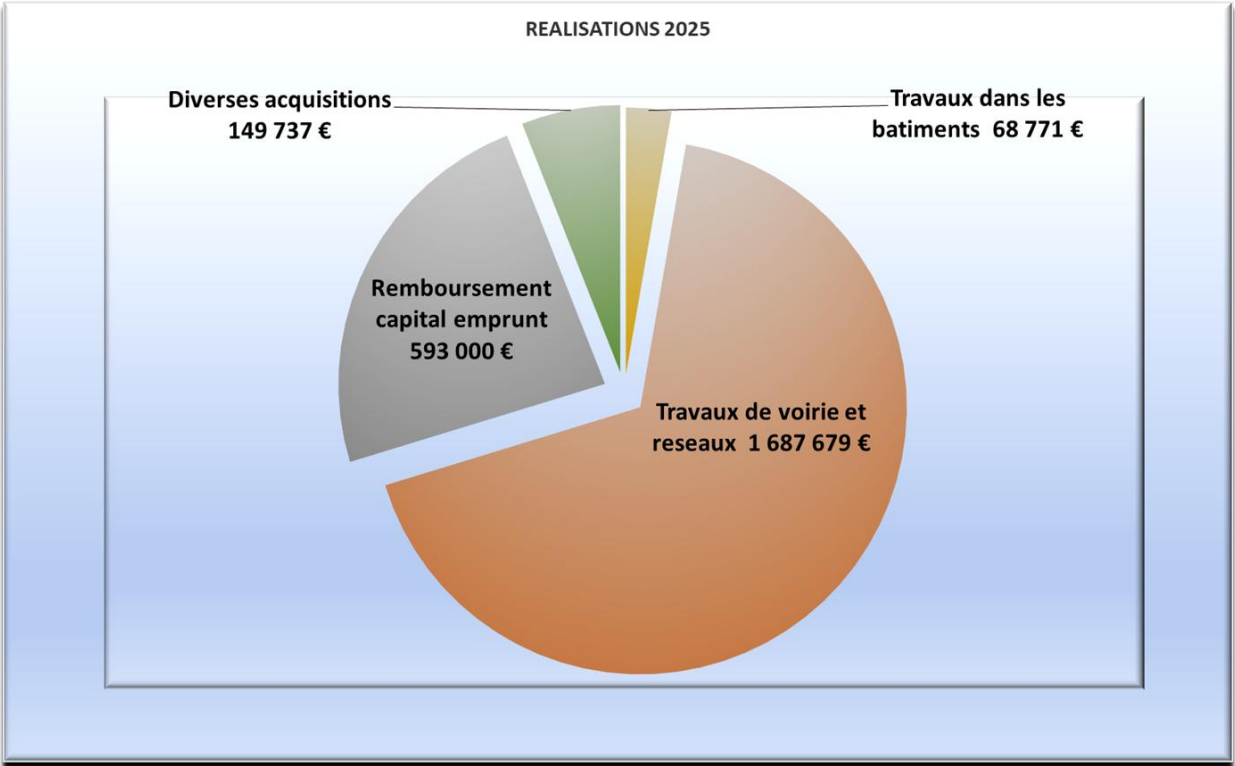
4. Section d’investissement

➤ **Les dépenses d’investissement**

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES					
Intitulé	Total budgété	Réalisations	Pourcentage des réalisations	Restes à réaliser	Pourcentage de restes à réaliser
Immobilisations incorporelles	58 702,77 €	18 001,57 €	30,67%	11 520,00	19,62%
Immobilisations corporelles	3 783 945,55 €	2 018 957,37 €	53,36%	1 088 461,48	28,77%
Opérations d'équipement	12 725 654,51 €	8 123 901,30 €	63,84%		0,00%
TOTAL dep d'équipement	16 568 302,83 €	10 160 860,24 €	61,33%	1 099 981,48	6,64%
Emprunts et dotations	630 500,00 €	593 560,47 €	94,14%		
Opérations patrimoniales	1 269 337,00 €	1 073 651,64 €	84,58%		
TOTAL	18 468 139,83 €	11 828 072,35 €	64,05%	1 099 981,48	

Les immobilisations incorporelles (les études, les brevets, licences, logiciels, droit au bail...) reprennent l’ensemble des travaux et actions sur le patrimoine de la commune. Elles ont été réalisées à hauteur de 30.67 % en 2025 et reportées pour 19.62 %

Pour les immobilisations corporelles, (biens matériels, outils de production, immeubles...), comme en 2023 et 2024 pas d’opération de rénovations importantes, qui seraient pourtant nécessaires, par faute de marge budgétaire suffisante. Ces travaux se répartissent de la façon suivante :



La plupart des crédits d'investissement est mobilisée sur le programme ci-après détaillées :

2025	PREVU	REALISE	Pourcentage de réalisation
ILOT MAIRIE	821 882,51 €	566 259,51 €	68,90%
GROUPE SCOLAIRE	8 900 000,00 €	5 475 646,79 €	61,52%
ECOVILLAGE	2 992 672,00 €	2 072 995,00 €	69,27%

12 714 554,51 €

8 114 901,30 €

4 599 653,21 €

Comme déjà évoqué lors du vote du budget, le résultat excédentaire de 2025 tient au fait de l'écart important entre les prévisions budgétaires pour les grands travaux.

Pour l'exercice 2025 c'est plus de 4 500 000 € qui ont été budgétés sans avoir pu être réalisés.

C'est la raison du recalibrage du montant de l'emprunt à réaliser ainsi que du décalage de la mobilisation des fonds de ce même emprunt.

La répartition des dépenses pour ces 3 projets est la suivante :

HALLE	
Maitrise d'œuvre	43 852,59
Travaux	522 406,92
	566 259,51 €

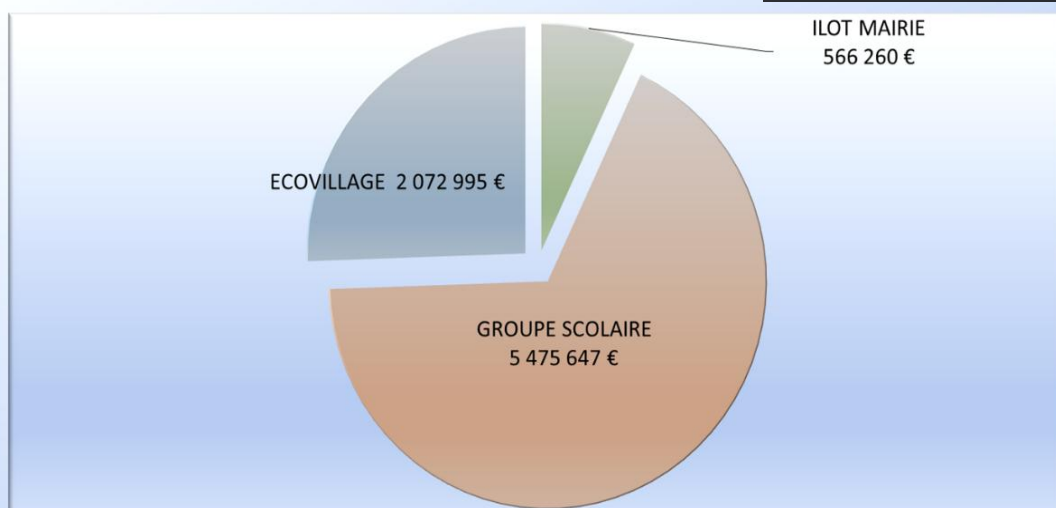
GROUPE SCOLAIRE	
Maitrise d'œuvre	194 303,86
Travaux	5 281 342,93
	5 475 646,79 €

ECOVILLAGE	
Maitrise d'œuvre	31 800,00
Travaux	2 041 195,00
	2 072 995,00 €

La halle représente 59% pour le groupe l'écovillage.

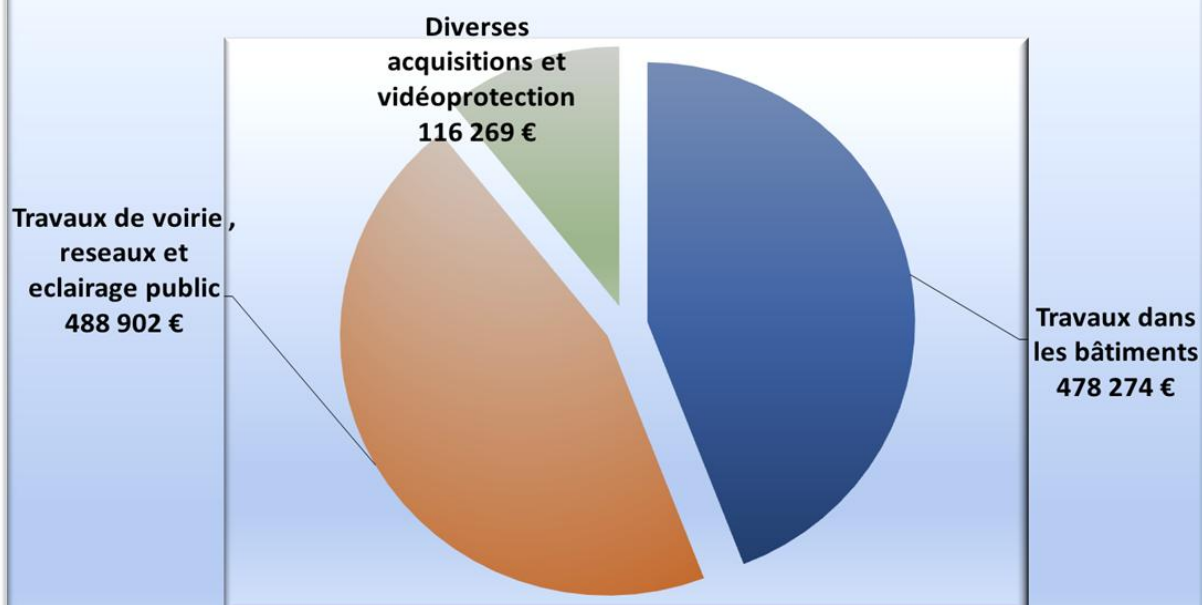
33% des dépenses, scolaire et 8% pour

AP / CP 2025



Les restes à réaliser, équivalent à 6.64 % (4.59 % en 2024) du budget, se décomposent de la façon suivante :

RESTES A REALISER 2025



➤ **Les recettes d'investissement**

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES					
Intitulé	Total budgété	Réalisations	Pourcentage	Restes à réaliser	Pourcentage des restes à réaliser
Dotations fonds divers	280 000,00 €	219 730,54 €	78,48%		0,00%
Subventions d'investissement	6 272 622,61 €	901 254,20 €	14,37%	5 410 745,20 €	86,26%
Emprunts	2 400 500,00 €	2 400 500,00 €	100,00%		
Amortissements	350 000,00 €	326 206,33 €	93,20%		
Opérations patrimoniales	1 269 337,00 €	1 066 847,64 €	84,05%		
TOTAL	10 572 459,61 €	4 914 538,71 €	46,48%	5 410 745,20 €	51,18%

• **CHAPITRE 10 DOTATIONS FONDS DIVERS**

On retrouve ici le FCTVA sur les dépenses d'investissement éligibles de 2023 pour **203 877.18 €** et les taxes d'aménagement pour **15 853.36 €**

• **CHAPITRE 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES**

Ce chapitre recense les subventions perçues par la commune :

- dont 858 000 € pour le GS
- les amendes de police pour 23 076 €

Soit un montant total de **901 254.20 €** et se décompose comme indiqué sur ce

Libellé	Montant TTC
VERSEMENT FCTVA ANNEE 2023 P503 MARS 2025	203 877,18
TAXE AMENAGEMENT	15853,36
	219 730,54
SUBVENTION VIDEO PROTECTION CDPA2023 PREF59	10 024,00
AMENDES DE POLICE ANNEE 2024	23 076,00
AVANCE 30 % CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DSIL PHASE	45 000,00
AVANCE 30 % CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DSIL PHASE 1	360 000,00
AC 70 % SUBVENTION AIDE EQUIPEMENT ET MISE EN CONFORMITE - SALLES MJC ATHENA	10 154,20
AC SUBVENTION FNADT PHASE 2 CONSTRUCTION GROUPE SCOL - FNDAT PHASE 2 FINANCEMENT GS	30 000,00
AC SUBVENTION FNADT PHASE 2 FINANCEMENT GROUPE SCOLAIRE - FNDAT PHASE 2 FINANCEMENT GS	60 000,00
VERST AC 50% SUBVENTION BASE PTS 2024 - P 503 DECEMBRE 2025 - PTS 2024 GS	363 000,00
	901 254,20

tableau :

• CHAPITRE 16 EMPRUNTS

Pour rappel l'emprunt initialement prévu à 2 700 000 € a été ramené à 2 400 000 €.

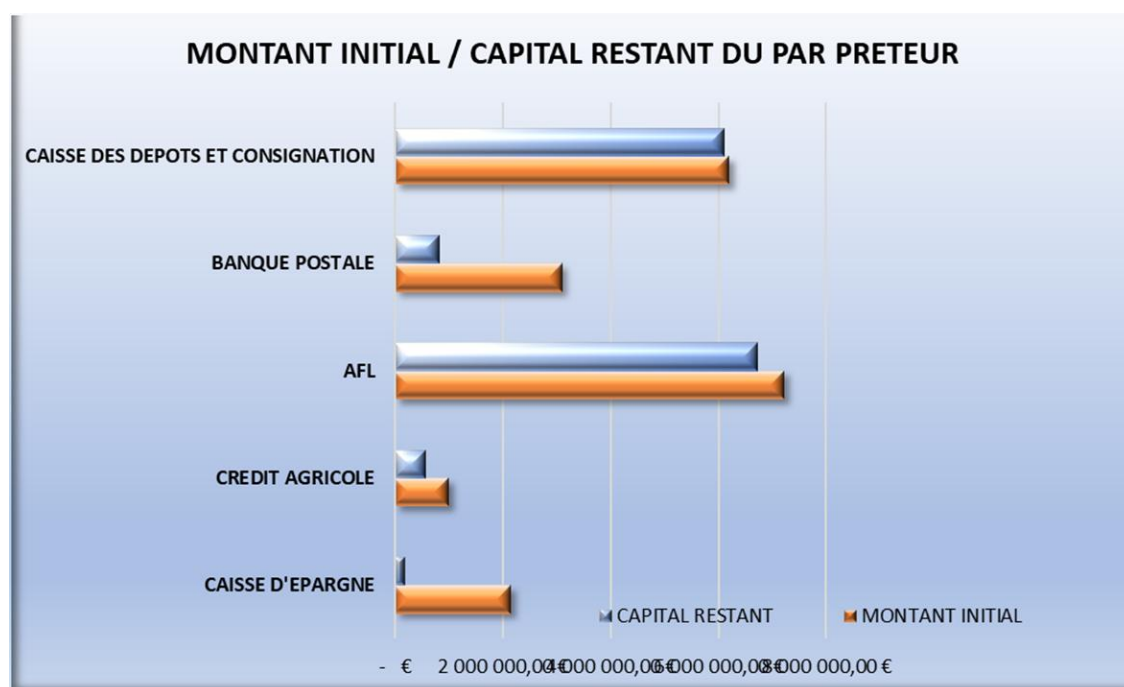
Il a été contracté auprès de l'Agence France Locale pour 25 ans pour un taux de 3.88 %

Quant aux restes à réaliser d'un montant de 5 410 745.20 ils se décomposent de la façon suivante :

RESTES A REALISER RECETTES		
LIBELLE ENG.	TIERS	ENGAGE
DSIL 2022 HALLE POLYVALENTE	PREFECTURE DU NORD	140 004,20
CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE PHASE 1	PREFECTURE DU NORD	840 000,00
CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DSIL PHASE 2	PREFECTURE DU NORD	105 000,00
FNDAT PHASE 2 FINANCEMENT GS	PREFECTURE DU NORD	210 000,00
DSIL PHASE 3 FINANCEMENT GS	PREFECTURE DU NORD	291 330,00
SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE HALLE POLYVALENTE	REGION HAUTS DE FRANCE	1 000 000,00
SUBVENTION CONSTRUCTION HALLE POLYVALENTE	CONSEIL GENERAL DU NORD	50 000,00
PTS 2024 GS	CONSEIL GENERAL DU NORD	435 600,00
FSIC 2021 2026 GS	VALENCIENNES METROPOLE	1 004 059,00
FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL GS	VALENCIENNES METROPOLE	1 000 000,00
SUBVENTION AIDE A L'EQUIPEMENT ET A LA MISE EN CONFORMITE D	CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE	4 352,00
AIDE A L'INVESTISSEMENT GS	CAF DU NORD	300 000,00
SUBVENTION 50% FONDS D'APPUI POUR LES TERRITOIRES	RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AM	20 000,00
SUBVENTION 50% FONDS D'APPUI POUR LES TERRITOIRES	RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AM	10 400,00
		5 410 745,20

5. Dette

Les emprunts de la collectivité se répartissent de la façon suivante entre les prêteurs :



Au 31 décembre, notre portefeuille était constitué de 7 emprunts répartis auprès de 5 organismes bancaires.

Le capital restant dû au 31/12/2024 s'élève à 14 415 926.50 €

Le remboursement de la dette s'est réparti entre 375 601.20 € d'intérêts et 589 439.24 € de capital

6. Principaux ratios

Ratio	Résultat
Ratio n°1 (Dépenses réelles de fonctionnement/Population)	1 348,93
Ratio n°2 (Recettes réelles de fonctionnement/Population)	1 478,19
Ratio n°3 (Dépenses d'équipement brut/Population)	902,23
Ratio n°4 (Encours de la dette/Population)	1 280,05
Ratio n°5 (D.G.F./Population)	41,11
Ratio n°6 (Dépenses de personnel /D.R.F)	62,83
Ratio n°7 (D.R.F. + Remb de la dette en capital / R.R.F)	94,82
Ratio n°8 (Epargne brute / R.R.F)	8,74
Ratio n°9 ((Epargne brute – Remboursement annuel de la dette en capital)/ R.R.F)	5,18
Ratio n°10 (Encours de la dette / R.R.F.)	86,60
Ratio n°11 (Encours de la dette / Epargne brute)	990,29